

# NAUSSAC : RAISON D'ETAT

**L** E Conseil d'Etat vient de donner un avis favorable à la déclaration d'utilité publique de la construction du barrage réservoir de Naussac (Lozère).

Le décret d'utilité publique a été publié au J.O. du 7 février 1976. La presse et la télévision ont largement montré bien réticentes pour publier les communiqués du Comité de Défense.

La décision du Conseil d'Etat surprend, mais à Naussac, on ne baisse pas les bras. « Le Larzac est bien déclaré d'utilité publique depuis 1972, et l'armée n'a pas encore envahi le Causse. »

**N** ON, Naussac ce n'est pas fini.

La Lozère entière, les départements voisins, se sont élevés contre ce projet. Les maires, les députés, le Conseil Général, de nombreuses associations départementales et extra départementales se sont associées à la lutte des Comités de Défense du bassin de Naussac. Et bien sûr la

population entière se refuse à laisser condamner à mort cette petite Limagne Lozérienne. Est-il besoin de rappeler le silence grave qui régnait à Langogne lors du défilé de tracteurs et de quelques mille personnes le 2 octobre dernier ?

A Naussac, à Langogne, tous sont prêts à s'insurger contre un projet insensé et dangereux.

## CE PROJET EST INSENSE :

- parce qu'il saccage 1280 ha de riches terres agricoles. On ne trouve que 5 % de landes seulement dans cette plaine dont le niveau ne varie pas plus de 50 m.

- parce qu'il anéantit 7 villages ou hameaux, contraint 40 foyers à l'exode, supprime 40 exploitations agricoles, va chasser 180 personnes dont 130 à Naussac.

- parce qu'il va accélérer le processus de désertification de la région de la Lozère. Langogne va connaître une récession économique (moins d'habitants, moins d'activité, moins de commerce...)

- parce qu'il n'y a pas assez d'eau dans cette vallée pour y en stocker 190 millions de m<sup>3</sup>. Les apports du Dono-

zan (15 millions de m<sup>3</sup>, petit ruisseau irrigant la plaine) compensant à peine les pertes dues à l'évaporation (8 millions de m<sup>3</sup>), selon la SOMIVAL, le remplissage se ferait par dérivation du Chateauroux (affluent de l'Allier) cette autre belle vallée souffrirait du manque d'eau pendant la période de déviation.

## CE PROJET EST DANGEREUX :

Il est très dangereux en effet de stocker 190 millions de m<sup>3</sup> d'eau dans une région pleine de failles à la côte maximale 945, alors qu'une ville (Langogne) se trouve à 915 m d'altitude derrière cette butte faillée.

L'eau va s'infiltrer et inonder les caves. Le réservoir étant destiné à relever les étiages de l'Allier et de la Loire, sera vidé et on créera ainsi un bourbier de 800 ha aux portes de Langogne, avec tous les inconvénients que cela comporte (odeurs, moustiques...)

L'absurdité de ce projet n'est plus à démontrer. Malgré cela, Messieurs Chirac, Bonnet, Poniatowski, Galley, d'Ornano et Fosset ont signé le décret du 6 février 1976, déclarant d'utilité publique l'aménagement du barrage réservoir de Naussac.

Comment expliquer cette obstination des parlementaires et détenteurs du pouvoir, à faire des choses



Un village condamné à mort ?

contraires à la logique, au bon sens, à la justice, et à la démocratie ?

Il n'y a qu'une réponse à cette question : La raison d'Etat, dont le Larousse donne une définition on ne peut plus claire : considération d'intérêt supérieur que l'on invoque dans un Etat,

quand on fait des choses contraires à la loi et à la justice.

Mais quel est donc cet intérêt supérieur ?

Un rapport sur l'agriculture présenté au conseil général de la Lozère lors de la dernière session de 1975 nous éclaire.

## Il est dit dans ce rapport :

« Le futur barrage de Naussac pouvant intéresser la Défense Nationale, une procédure d'instruction mixte a été lancée par ce service le 7 février 1974, en application du décret du 4 août 1955. »

On comprend l'empressement du préfet à voir publier assez rapidement le décret d'utilité publique. On comprend que des arguments tels que l'exode, la désertification ne touchent pas ces faiseurs de plans, et aménageurs de territoire. Vidons la Lozère de ses habitants, et l'armée pourra y manœuvrer en paix.

On comprend aussi le choix du site de Naussac comme terrain de manœuvre militaire le 9 octobre dernier. Mission de reconnaissance, en somme.

Les paroles de Jean Royer sont alors bien d'actualité : « Méfions nous que Naussac n'ait un jour la même consonance que Larzac. »

Eh bien oui, c'est clair maintenant : Naussac-Larzac = même combat.

Pour que Naussac ne soit pas livré à tous ces amateurs de centrales nucléaires, d'engins militaires, de grosses industries polluantes... il faudra se mobiliser

de la même façon qu'au Larzac, jusqu'à ce que ce projet imbécile soit définitivement annulé.

Le Conseil général de la Lozère, tous les maires, tous les élus se sont opposés au projet. La population est scandalisée de voir l'administration parisienne les mépriser au point de les ignorer.

La municipalité de Langogne a démissionné le 26 février 76. Celles d'Auroux, Laval-Atger, St Bonnet, Rocles, Fontanes, Naussac vont en faire autant.

Le temps est à l'action ; les paysans refusent tout dialogue avec l'administration. Le 5 mars le délégué du préfet et le directeur de l'Equipement des « sinistrés » se sont vus obligés de rebrousser chemin : des barrages de tracteurs bloquaient tout accès à Naussac « Tout le monde est logé dans la vallée, il n'y a pas à parler de relogement ».

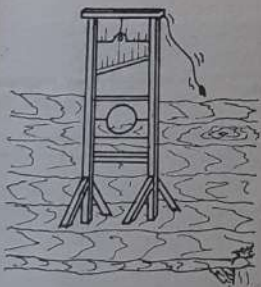
Nous en appelons à la France entière. Un grand rassemblement aura lieu à Naussac en juillet 76.

**IL FAUT FAIRE ECLATER LE SCANDALE DE NAUSSAC**

Comité de défense de la vallée de Naussac BRIGES 48600 GRANDRIEU

### NAUSSAC

est condamné à mort par LA SOMIVAL



il faut sauver LA LOZERE

NON à l'immersion de 1200 ha de terres agricoles  
NAUSSAC n'est pas à Vendre !  
Comité de Défense de la Vallée de Naussac Briges - 48600 GRANDRIEU